



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Diocésaine d'Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Association Diocésaine d'Albi
12 rue de la République 81000 Albi

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
224 rue Carmin
CS 17610
31676 Labège

Association Diocésaine d'Albi

12 rue de la République 81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'Association Diocésaine d'Albi,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Diocésaine d'Albi relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne: reconnaissance des revenus de l'activité culturelle et la correcte application de la procédure d'émission des reçus fiscaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 23 juin 2026

KPMG S.A.

Diego Dechelotte

Associé

BILAN ACTIF

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024

	BRUT	Prov./Amort	NET	NET N-1
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
<u>Immobilisation Incorporelles</u>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	14 294,51	13 626,34	668,17	763,17
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	150 762,70		150 762,70	150 762,70
Constructions	24 096 000,53	9 545 092,77	14 550 907,76	10 183 211,84
Installations Techniques, mat. outillages Industriels	1 663 992,94	1 340 245,57	323 747,37	393 554,71
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	273 043,44		273 043,44	3 554 233,45
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 971 534,70		1 971 534,70	451 534,70
<u>Immobilisations Financières</u>				
Autres titres immobilisés	61 312,60		61 312,60	61 312,60
Autres immobilisation financières	1 439,00		1 439,00	2 089,00
TOTAL (II)	28 232 380,42	10 898 964,68	17 333 415,74	14 797 462,17
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Stocks et en-cours	1 887,31		1 887,31	1 887,31
<u>Créances :</u>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 541,74		28 541,74	60 951,78
Créances reçues par legs ou donations	41 401,06		41 401,06	97 255,58
Autres créances	1 379 065,52		1 379 065,52	1 361 392,17
Charges constatées d'avance	38 435,31		38 435,31	61 602,19
Valeurs mobilières de placement	12 048 320,54	364 875,02	11 683 445,52	12 674 367,12
Disponibilités	1 675 175,64		1 675 175,64	2 425 374,93
TOTAL (III)	15 212 827,12	364 875,02	14 847 952,10	16 682 831,08
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	43 445 207,54	11 263 839,7	32 181 367,84	31 480 293,25

BILAN PASSIF

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024

	MONTANT	N-1
<u>FONDS PROPRES</u>		
<u>Fonds propres sans droit de reprise</u>		
Fonds propres complémentaires	750 505,27	750 505,27
<u>Fonds propres avec droit de reprise</u>		
<u>Réserves</u>		
Réserves statutaires ou contractuelles	2 753 632,89	2 753 632,89
Réserves pour projet de l'entité	17 110 316,01	16 008 012,61
Report à nouveau	1 854 812,3	1 854 520,3
Excédent ou déficit de l'exercice	1 307 670,95	1 102 303,40
Situation nette (sous total)	23 776 937,42	22 468 974,47
TOTAL (I)	23 776 937,42	22 468 974,47
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	481 874,66	538 818,23
Fonds dédiés	3 182 359,53	3 182 359,53
TOTAL (II)	3 664 234,19	3 721 177,76
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques	180 000,00	295 222,00
TOTAL (III)	180 000,00	295 222,00
<u>DETTES</u>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 851 436,45	1 986 052,39
Emprunts et dettes financières diverses	1 795 461,42	1 825 379,53
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 180,59	116 063,73
Dettes fiscales et sociales	307 166,24	330 080,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	340 808,49	450 177,33
Autres dettes	105 544,37	233 916,94
Produits constatés d'avance	4 598,67	54 937,71
TOTAL (IV)	4 559 868,72	4 994 919,02
Ecarts de conversion et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	32 181 367,84	31 480 293,25

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>						
Cotisations	54,00		15,00		39,00	260
<u>Ventes de biens et services</u>						
Ventes de biens	400 535,49		375 772,68		24 762,81	7
dont ventes de dons en nature	240,00		216,00		24,00	11
Ventes de prestations de service	545 429,77		244 295,82		301 133,95	123
dont parrainages	473,40				473,40	
<u>Produits de tiers financeurs</u>						
Concours publics et subventions d'exploitation	1 836,00		4 616,81		-2 780,81	-60
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>						
Dons manuels	3 012 666,24		2 814 764,42		197 901,82	7
Legs, donations et assurances-vie	1 754 220,03		955 675,29		798 544,74	84
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			409 978,09		-409 978,09	-100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	968 499,16				968 499,16	
Utilisations des fonds dédiés			2 479,22		-2 479,22	-100
Autres produits	1 047 872,34		1 320 871,87		- 272 999,53	-21
Total I	7 731 113,03		6 128 469,20		1 602 643,83	26
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>						
Achats de marchandises	62 055,07		65 017,55		-2 962,48	-5
Autres achats et charges externes	2 392 654,06		2 231 024,40		161 629,66	7
Aides financières	240 408,50		146 584,16		93 824,34	64
Impôts, taxes et versements assimilés	305 751,63		296 796,02		8 955,61	3
Salaires	2 214 235,74		1 805 926,38		408 309,36	23
Cotisations sociales	705 460,18		726 275,50		-20 815,52	-3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	947 003,64		690 542,18		256 461,46	37
Reports en fonds dédiés			291 703,28		-291 703,28	-100
Autres charges	168 777,53		71 936,90		96 840,63	135
Total II	7 036 346,35		6 325 806,57		710 539,78	11
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	694 766,68		-197 337,37		892 104,05	-452
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	640,08		347,87		292,21	84

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES ET PRODUITS

EXERCICE : Du 01/01/2025 Au 31/12/2025

Période N-1 du 01/01/2024 Au
31/12/2024

	MONTANT	% P.R.	N-1	% P.R.	VARIATION	%
Autres intérêts et produits assimilés	169 932,58		186 478,91		-16 546,33	-9
Reprises sur dépréciations et provisions	590 614,06		391 369,91		199 244,15	51
Produits des immobilisations financières cédées	364 933,30		418 516,95		-53 583,65	-13
Total III	1 126 120,02		996 713,64		129 406,38	13
<u>CHARGES FINANCIERES</u>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	341 310,26		313 464,02		27 846,24	9
Intérêts et charges assimilées	82 103,31		61 828,66		20 274,65	33
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	59 107,71		67 378,80		-8 271,09	-12
Total IV	482 521,28		442 671,48		39 849,8	9
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	643 598,74		554 042,16		89 557,58	16
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	1 338 365,42		356 704,79		981 660,63	275
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</u>	<u>10 426,95</u>		<u>1 098 868,95</u>		<u>-1 088 442,00</u>	<u>-99</u>
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</u>	<u>23 625,42</u>		<u>329 080,34</u>		<u>-305 454,92</u>	<u>-93</u>
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-13 198,47		769 788,61		-782 987,08	-102
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17 496,00		24 190,00		-6 694,00	-28
Total des produits (I + III + V)	8 867 660,00		8 224 051,79		643 608,21	8
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	7 559 989,05		7 121 748,39		438 240,66	6
EXCEDENT OU DEFICIT	1 307 670,95		1 102 303,4		205 367,55	19
<u>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
<u>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</u>						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						

1 Informations générales et Faits majeurs de l'exercice

1.1 Présentation de l'association

L'Association diocésaine d'Albi (ADA) a été créée le 20 novembre 1925, déclarée à la Préfecture du Tarn et publiée au « Journal officiel » du 25 novembre 1925.

L'association a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'Evêque, en communion avec le Saint-Siège, et conformément à la constitution de l'Eglise catholique.

1.2 Événements principaux de l'exercice

Dans la continuité de 2024, l'année 2025 connaît également un bon résultat porté par les ventes, les legs et le denier et que les évolutions de la conjoncture financière nationale auront peu impacté.

Faits significatifs au cours de l'exercice

Organisation

- Mise en place d'une feuille de route pour les 3 années à venir visant à donner de la lisibilité et de la cohérence dans les efforts d'optimisation, d'amélioration et de gestion en termes de fonctionnement, de ressources humaines, de comptabilité et des finances.

Comptabilité & finance

- Conduite d'un audit financier visant à réduire la dispersion des encours, diminuer les frais bancaires, contenir le risque et par suite rationaliser des placements corrélés à la définition d'une stratégie.
- Poursuite des efforts de développement des produits, plus particulièrement le denier, et de maîtrise de la dépense.

Personnel

Divers mouvements du personnel sur l'année 2025 dont :

- 6 départs dont 3 départs à la retraite.
- 2 embauches en remplacement de certains départs à la retraite.

Immobilier et travaux

- Suite et fin des travaux sur le cycle 2021-2025 de la maison diocésaine par la livraison de la résidence senior « CetteFamille » et des salles de réunions ouvertes à la location ; décembre 2025.
- Inventaire immobilier initié, conduit avec les paroisses et la SAFER.
- Année riche de ventes immobilières, mais l'ancien Carmel de Rabastens demeure invendu.
- Valorisation du patrimoine par les travaux & immobilisations de la maison Saint-Amarand, et l'acceptation du don du monastère des Clarisses de Lavaur qui sera mise à la vente.

Bilan & Résultats

- Après au moins trois années d'un résultat d'exploitation négatif, celui de 2025 est positif, et confirme l'amélioration d'année en année.
- **Charges de fonctionnement** : celles-ci ont augmenté comparativement à 2024 ; hausses essentiellement liées aux
 - règlement du contentieux de l'ex. Collégiale via les transactions au bénéfice des différentes parties prenantes, et les frais d'avocats corrélés ;
 - dotation aux amortissements qu'induisent les travaux de réhabilitation de la maison diocésaine ;
 - accroissement des subventions et contributions diverses (Province, etc.)
- **Ressources de fonctionnement** : celles-ci ont augmenté comparativement à 2024 ; hausses essentiellement liées aux
 - ventes de biens et ventes de prestations de services qui demeurent des ressources toujours substantielles et fiables, à l'instar du casuel ;
 - legs & assurances vie et quêtes, et denier qui après une décennie de baisse a vu une augmentation significative et un infléchissement de la perte de donateurs, qui par ailleurs se montrent toujours plus généreux d'une année sur l'autre
 - loyers qui constituent désormais une ressource majeure au sein des revenus mensuels.

1.2.1 Évènements postérieurs à la clôture

Néant

1.2.2 Évolutions prévisibles postérieures à la clôture

Néant

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2014-03 relatif au plan comptable général, ainsi qu'au règlement ANC n° 2018-06 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils intègrent, pour la première fois au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les dispositions issues des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3.3 Agrégation des comptes

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'Association Diocésaine d'Albi applique l'obligation née de l'ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 selon laquelle les Associations sont tenues de faire certifier les comptes par un Commissaire aux Comptes et de procéder à l'agrégation des comptes de toutes les entités liées.

Au 31/12/2025, l'agrégation des comptabilités des services et paroisses attachés à l'Association Diocésaine a été réalisée en neutralisant les opérations internes.

Le périmètre d'agrégation comprend :

- L'Association Diocésaine d'Albi

- Les Paroisses :

Notre Dame de l'Assomption, Sainte Cécile, Sainte Madeleine et les Saints Apôtres, Saint Joseph, Saint François et Sainte Claire, Sainte Emilie de Villeneuve, Saint Martin, Saint Michel, Notre Dame Mère de l'église, Saint Jacques, Saint Thyrs, Bon Pasteur, Saint Alain, Saint Théodoric Balat, Christ Roi, Notre Dame de la Visitation, Saint Vincent de-Paul, Sainte Germaine, Saint Bruno, Sainte-Marie, Saint-Benoît Saint-Bernard.

- Les services :

Mission Universelle de l'Eglise, Pèlerinages Diocésains, Aumônerie des Prisons, Aumônerie Clinique Claude Bernard, Aumônerie.

1.3.4 Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, notre Association a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Ce changement est appliqué de manière prospective.

Les principales modifications introduites par ce nouveau cadre sont les suivantes :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux seuls événements véritablement inhabituels et non liés à l'exploitation courante ;
- Suppression des transferts de charges, dont les fonctions sont désormais reprises par une présentation plus directe des charges et produits ;
- Création, modification des comptes du plan comptable général ;
- Mise en conformité de la présentation des états financiers : introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe

Conformément à l'article 27 du règlement ANC n°2022 06, rendu applicable par le règlement ANC n°2023 03, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2023-03 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Montant après reclassement
Transferts de charges	Néant	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires	Néant
Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles (en produits exceptionnels)	Néant	Reclassées en produits d'exploitation	Produits des cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	Néant
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées (en charges exceptionnelles)	Néant	Reclassées en charges d'exploitation	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	Néant
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	Néant	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	Néant
Charges constatées d'avance	Néant	Présentées en "Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	Néant
Frais d'établissement	Néant	Présentés dans un poste spécifique hors immobilisations	Frais d'établissement	Néant
Avances et acomptes sur immobilisations	Néant	Regroupés avec les immobilisations en cours	Immobilisations en cours	Néant

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Rubriques	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisation incorporelles	14 295.00 €	- €	- €	14 295.00 €
Immobilisation corporelles	20 845 959.00 €	5 064 797.00 €	- €	25 910 756.00 €
Immobilisation financières	63 401.00 €	- €	- 650.00 €	62 751.00 €
TOTAL	20 923 655.00 €	5 064 797.00 €	-650.00 €	25 987 802.00 €

2.1.2 Tableau des amortissements

Rubriques	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisation incorporelles	Linéaire	13 531.00 €	95.00 €	- €	13 626.00 €
Immobilisation corporelles	Linéaire	10 118 430.00 €	766 908.00 €	- €	10 885 338.00 €
TOTAL		10 131 961.00 €	767 003.00 €	- €	10 898 964.00 €

2.1.3 Méthode d'amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles n'ayant pas fait l'objet de décomposition sont amorties selon leur durée probable d'utilisation présentée ci-dessous :

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Installation et agencement	Linéaire	Entre 4 & 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	Entre 4 & 10 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Tableau des dépréciations Méthode d'amortissement

Rubriques	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisation incorporelles	/	/	/	/
Immobilisation corporelles	/	/	/	/
Stocks et en-cours	/	/	/	/
Créances	67 403.37 €	/	67 403.37€	0€
TOTAL	67 403.37€	/	67 403.37€	/

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les règlements CRC n°2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et CRC n°2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

L'Association Diocésaine d'Albi a opté pour la méthode prospective et pour l'activation des honoraires (géomètre, experts...).

Ainsi les biens acquis à titre onéreux comme au titre d'apport ont fait l'objet d'une décomposition.

Pour cela, l'Association Diocésaine d'Albi a retenu les 4 composants suivants :

- Gros œuvre – linéaire 50 ans.
- Charpente / couverture / menuiserie – linéaire 25 ans.
- Electricité / chauffage – linéaire 20 ans.
- Aménagement – linéaire 10 ans.

Concernant les biens apportés à l'Association Diocésaine pour une valeur estimée globalement, l'inscription à l'actif s'est faite selon le prorata suivant :

- Gros œuvre – 60% de la valeur du bien estimée.
- Charpente / couverture / menuiserie – 24% de la valeur du bien estimée.
- Aménagement – 8 % de la valeur du bien estimée.
- Terrain – 8 % de la valeur du bien estimée.

2.1.6 Immobilisations financières

Les Immobilisations financières concernent de parts sociales détenues sur l'ICSO et la BPOC.

Prêts	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Prêt BPOC	1 500 000.00 €	97 836.79 €	1 002 263.99 €
Prêt Société Générale	800 000.00 €	42 902.98 €	702 259.21 €
Total	2 300 000.00 €	140 739.77 €	1 704 523.20€

2.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les éventuelles provisions pour dépréciation sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité de chacune des créances concernées.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		à - 1 an	à + 1an
Créances clients et compte rattachés	28 541.74€		28 541.74€
Créances reçues par legs ou donation	/		
Autres	/		
TOTAL	28 541.74€		28 541.74€

2.1.8 Charges constatées (38 435€)

Elles représentent un montant global de 38 435€, dont :

Assurances voitures – RC – dommage aux biens 2026	=	37 004€
Abonnements divers 2026	=	111€
Diverses achats et frais Taizé pour 2026	=	1 320€

2.1.9 Valeurs mobilières de placement

Les Valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition selon les relevés fournis par les établissements gestionnaires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les plus ou moins-values de cessions sont constatées le cas échéant par différence entre le prix de cession et la valeur d'acquisition au prix moyen pondéré.

L'analyse des principaux portefeuilles de titre au 31 Décembre 2025 est la suivante (K€) :

Titres en K€	Valeur comptable 31/12/2025	Valeur portefeuille 31/12/2025	écart de valorisation 2025	Plus-value latente 2025	Moins-value latente 2025
Crédit agricole - AD	294	380	86	91	- 5
Crédit agricole - Paroisse	416	359	- 57	41	- 98
BPO	2 422	2 936	514	523	- 9
BNP	2 761	2 872	111	142	- 29
LCL	838	850	12	12	- 0
Société Générale	2 658	3 135	477	475	- 15
Crédit Mutuel	26	20	- 5	10	- 7
Neuzflize	408	524	116	116	-
Natixis	342	321	- 21	68	- 89
Caisse d'epargne	50	51	1	1	-
TOTAL Général	10 214	11 447	1 233	1 478	- 253

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres – Tableau de mouvements

	N-1	Affectation 120000	Augmentations	Diminutions	N
Fonds associatifs 102400-102500-102510	1 937 386.56	0.00	0.00	0.00	1 937 386.56
Primes d'émission, fusion...	0.00				0.00
Réserves légale et réserves statutaires 106301	2 753 632.89	0.00	0.00	0.00	2 753 632.89
Autres réserves 106800-106880	16 008 012.61	1 102 303.40			17 110 316.01
Report à nouveau 110000	667 639.01		412.00	120.00	667 931.01
Résultat 120000	1 102 303.40	-1 102 303.40			0.00
Subventions d'investissement 131100	-				0.00
Provisions réglementées 151100	295 222.00		180 000.00	295 222.00	180 000.00
Autres	-				0.00
Total	22 764 196.47	0.00	180 412.00	295 342.00	22 649 266.47

2.2.2 Fonds dédiés liés à la générosité du public – Tableaux des mouvements

Les fonds dédiés proviennent uniquement de la générosité du public.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		Montant global	Dont remb.		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public	3 182 360€		0		3 182 360€	
TOTAL	3 182 360€		0		3 182 360€	

Au 31 décembre 2025 les principaux fonds dédiés sont :

- Fonds Dédiés Legs/Chantier St Amarand pour 2 540 076€
- Fonds Dédiés Quêtes bâtiments d'Eglise 379 453€
- Fonds Dédiés collectes pour les prêtres âgés 126 418€
- Fonds Dédiés pour le Jumelage Madagascar 15 034€
- Fonds Dédiés Quêtes pour l'Institut Catholique 26 832€
- Fonds de mouvement catholique 70 792€

2.2.3 Les Provisions

Provisions pour risques et charges :

- Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit, de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques Provisions pour charges	295 222€	180 000€	295 222€		180 000€
TOTAL	295 222€	180 000€	295 222€	- €	180 000€

2.3 Indemnités de départ à la retraite

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite à la clôture a été réalisée à partir des hypothèses suivantes :

- Catégorie de personnel = Tous les salariés CDI de l'Association
- Taux d'actualisation = 3.85 %
- Taux de turn-over = 0 %

Ces indemnités ne sont pas enregistrées dans les comptes sociaux mais font l'objet d'une information dans les engagements hors bilan. L'évaluation de ces indemnités de départ s'élevait à 309 776 € au 31 décembre 2025.

2.3.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité au passif		
		à -1 an	à + 1an	à + 5ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 180€	155 180€		
Dettes fiscales et sociales	307 166€	307 166€		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	340 808€	340 808€		
Emprunts et dettes financière diverses	1 845 273€	140 750€	586 849€	1 117 674€
Autres dettes	105 544€	105 544€		
Quêtes impérées - Messes				
TOTAL	2 753 971€	1 049 448€	586 849€	1 117 674€

Dettes financières :

<i>Dont :</i>	<i>Dépôts prêtres (165)</i>	=	<i>507 313€</i>
	<i>Dépôts mouvements (458)</i>	=	<i>450 591€</i>
	<i>Dépôts autres (459)</i>	=	<i>771 199€</i>
	<i>Emprunts Ets Crédits</i>	=	<i>1 845 273€</i>
	<i>Cautions</i>	=	<i>22 160€</i>

Autres dettes :

	<i>Charges à payer</i>	=	<i>64 194€</i>
	<i>Débiteurs/Créditeurs divers</i>	=	<i>40 533€</i>
	<i>Produits constatés d'avance</i>	=	<i>4 599€</i>

	Montant à la clôture de l'exercice	Montant garanti
Dettes financières	3 596 536€	
Autres Dettes	109 326€	

2.3.2 Charges à payer

Les charges à payer pour un montant de 36 193.72€ concernent essentiellement des charges hors paroisses, c'est-à-dire des factures fournisseurs non parvenues dans les paroisses au 31/12/2025.

Le montant des honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2025 s'élève à 36 000€ HT :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	36 000,00
Honoraires afférents à la certifications des informations en matière de durabilité (*)	
Honoraires afférents aux services autres que la certifications des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	36 000,00

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

2.3.3 Produits constatés d'avance

Ils représentent un montant global de 4 598.67€, dont :

Avoir de régularisation de la téléphonie = 3 598.67€

Remboursement assurance = 1 000€

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation (€)

Tableau de répartition des produits d'exploitation	Montant
Denier	1 732 082
Quêtes	1 194 585
Casuel	302 101
Dons, locations, rétrocession	1 240 291
Ventes diverses	135 520
Reprises provision, transfert de charges	533 290
Subventions	1 836
Utilisations des fonds reportés	
Utilisations des fonds dédiés	
Legs, donations, assurance vie	1 754 220
TOTAL	6 893 925

4 Autres informations

4.1 Les concours publics et subventions

Aucun concours publics ou subventions ont été octroyés à l'association pour cet exercice.

4.2 Tableau de suivi des legs et donations

	MONTANTS
PRODUITS	
Montant reçu au titre d'Assurances vie - 75431	90 403
Produits Legs ou donations art. 213-9 - 75433	16 667
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations cédées - 75432	1 647 151
Utilisation fonds dédiés reportés liés aux legs ou donations - 7891	0
CHARGES	
Report en fonds reportés liés en legs ou donations - 6891	0
SOLDE DE LA RUBRIQUE	

4.2.1 Liste des biens reçus en legs destinés à être cédés

Monastère de Lavar.

4.2.2 Liste des legs acceptés en cours de traitement chez le notaire

Successions en cours :

- Mr VINCENT – estimation 22 000 euros
- Mr ALGANS – estimation 43 000 euros
- Mme DOUREL – estimation 57 000 euros
- Mme CALVET – estimation 16 000 euros
- Mme LADEVEZE – estimation 26 000 euros

Ce qui représente un montant estimé à 164 000 €.

4.2.3 Contribution volontaire en nature

Selon les dispositions de l'article 211-2 du nouveau règlement 2018-6, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels dans la compréhension de l'activité de l'entité,
- L'entité est en mesure de recenser et valoriser les contributions volontaires en nature.

Au cas particulier, l'entité considère que les missions bénévoles réalisées en Eglise résultent du statut de baptisés et ne constitue pas une contribution volontaire.

4.3 Engagements hors bilan

Sûretés réelles accordées

Bail emphytéotique	L'Association Diocésaine a donné à bail emphytéotique, pour une durée de 30 ans à compter du 1 ^{er} avril 2005 à la commune de Gaillac moyennant un loyer annuel de 1 €.
--------------------	---

4.4 Ventilation de l'effectif moyen consolidé

L'effectif total est de **salariés** soit en Equivalent Temps Plein réparti comme suit :

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Ouvriers	1	/
Employés, techniciens, agents de maîtrise	62	/
Cadre et ingénieurs	2	/
TOTAL	65	/